



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception d'Olivier DERMY, d'Éric SAUVAGE et de Franck SAVARY, excusés.

**1. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE À L'ÉPICERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu à deux reprises l'actuel locataire de l'épicerie, Monsieur Askour, qui lui a présenté son repreneur. Cette personne souhaiterait bénéficier de la continuité du Bail en cours.

Monsieur EL GHRRABI est donc reçu en début de réunion de Conseil, pour exposer son projet de reprise de l'épicerie, lequel consisterait en un nouvel agencement du local, et l'installation d'une chambre froide dans le prolongement du bâtiment. Il pourrait s'approvisionner chez des fournisseurs plus rentables pour revoir les prix de vente à la baisse, et ainsi développer sa clientèle. Il proposerait également de nouvelles prestations comme les photocopies, l'envoi de fax et la vente de poulets rôtis.

Monsieur El Ghrrabi demande par ailleurs une révision de son loyer à la baisse : 250 euros mensuels.

Monsieur El Ghrrabi est invité à sortir de la Salle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'édifier un mur en plaques entre la Boulangerie et l'Épicerie, afin d'assurer l'indépendance et la tranquillité des deux commerces ;
- De percer une porte dans le mur, afin de pouvoir accéder à la chambre froide, et d'en prendre le financement à sa charge ;
- De maintenir le montant du loyer actuel, soit 300 euros mensuels ;

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lui donner une copie du Bail et de l'inventaire du matériel, et demande à ce que les documents en rapport avec la vente et la reprise du Bail soient déposés à la Mairie, ainsi que la Déclaration écrite du repreneur, de son comptable et du cédant, l'ensemble de ces documents devant être signés conjointement à la date du 22 Février 2020.

Les débats étant clos, Monsieur El Ghrrabi est réintroduit dans la Salle, et Monsieur le Maire lui donne connaissance des décisions de l'Assemblée réunie, que le nouveau locataire approuve.

**2. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME**

*Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les Articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;*

*Vu la Délibération du Conseil Communautaire de la Haute-Somme du 11 Mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;*

*Considérant les enjeux du diagnostic validés en Conseil Communautaire le 20 Juin 2019 ;*

*Considérant les travaux effectués, et notamment les quatre ateliers de travail avec les référents PLUi, ainsi que les réunions avec le Comité de suivi et le Bureau Communautaire restreint, pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;*

*Considérant les échanges tenus au cours de ces séances de travail ;*

*Considérant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu en Conseil Communautaire le 23 janvier 2020 ;*

Le Conseil Municipal prend connaissance des axes stratégiques et des orientations proposées dans le cadre du PADD du PLUi de la Communauté de Communes de la Haute Somme :

**Le diagnostic a permis de mettre en évidence 12 enjeux transversaux, qui ont été le fil conducteur tout au long de cette phase de travail sur le PADD. Ceux-ci ont conduit à identifier 4 axes stratégiques pour l'avenir de la Haute-Somme.**

#### Ces 4 axes stratégiques sont les suivants :

► **Premier axe stratégique:** « *Des richesses et des sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales au cœur du projet* » :

*Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :*

- Orientation 1-A : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères ;
- Orientation 1-B : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la Haute Somme ;
- Orientation 1-C : Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et pollutions ;
- Orientation 1-D : Préserver la ressource en eau ;
- Orientation 1-E : Encourager la transition énergétique.

► **Deuxième axe stratégique :** « *Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants* » :

*Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :*

- Orientation 2-A : Valoriser le rôle des polarités du territoire afin de préserver le bon niveau de services apportés aux habitants ;
- Orientation 2-B : Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement ;
- Orientation 2-C : Valoriser les modes de transports en commun existants, et contribuer au développement de nouvelles offres de transport permettant de desservir le territoire et le mettre en relation avec les territoires voisins ;
- Orientation 2-E : Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et en vélo ;
- Orientation 2-F : Anticiper les questions de mobilité autour du CSNE.

► **Troisième axe stratégique:** « *Un dynamisme économique vecteur d'attractivité* »

*Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :*

- Orientation 3-A : Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant ;
- Orientation 3-B : Maintenir et renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes ;
- Orientation 3-C : Organiser et développer l'offre commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs ;
- Orientation 3-D : Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales.

► **Quatrième axe stratégique:** « *Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable* »

*Cet axe se décline en plusieurs orientations listées ci-dessous :*

- Orientation 4-A : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT ;
- Orientation 4-B : Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire ;
- Orientation 4-C : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations ;
- Orientation 4-D : Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logement ancien et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité.

M. le Maire indique que la présente Délibération atteste que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Haute-Somme a eu lieu au sein de la Commune de Le Ronssoy, et que le Conseil Municipal en a approuvé le contenu.

### **3. PROJET FDE 80 AVEC LES PLANTEURS VOLONTAIRES**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, l'informant que la candidature de la Commune n'a pas été retenue pour son opération de plantations en vue de compenser les émissions de carbone.

### **4. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Deltour pour l'entretien des espaces verts. Le Conseil Municipal donne son accord. Il charge Monsieur le Maire de faire le point avec eux.

### **5. PERMANENCES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal organise les tours des Elections Municipales des 15 et 22 Mars prochains.

## **6. COURSE CYCLISTE DU 23 MAI 2020**

Monsieur le Maire revient sur la course cycliste du Samedi 23 Mai 2020. L'Association « *Clovis Sport Organisation* » recherche 4 à 6 signaleurs volontaires. Monsieur le Maire suggère de lancer l'appel dans le journal communal.

## **7. DÉPART EN RETRAITE DE MONSIEUR SÉRY**

Le Conseil Municipal souhaiterait organiser un pot pour le départ en retraite de Monsieur SERY. Monsieur le Maire dit qu'il a besoin de l'accord de cet employé. Les détails seront donc donnés ultérieurement. Monsieur le Maire suggère que le Conseil Municipal participe à un cadeau, en donnant une enveloppe. Ceux qui veulent contribuer remettront leurs dons au Secrétariat de Mairie. Monsieur le Maire sera en charge de la suite.

Mr le Maire déclare la séance close à 19h50.